

Thierry VAN EMBDEN
ONYX HOLDING FRANCE SAS
11 Cours Valmy 92800 PUTEAUX
Mobile +33 7 85 17 23 14
Mail : thierry.vanembden@mileway.com

Unité territoriale des Yvelines
Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Ile de France
35 rue Noailles
78000 Versailles

Lettre recommandée avec AR

A Villepinte, le 4 avril 2022

Référence dossier : S3IC n°6506730

Objet : Réponse au courrier de la DRIEAT des Yvelines du 17 février 2022 dans le cadre du
Porter à Connaissance de modification d'une installation classée ICPE

Site ONYX HOLDING FRANCE SAS à Gargenville (78) – 4 rue Bernard PALISSY

Madame DUBOIS,

Dans le cadre de notre projet de modification du Site ONYX HOLDING FRANCE SAS à Gargenville (4 rue Bernard PALISSY), à travers la mise en place d'une activité de recyclage de matelas usagés et autres déchets de literie, nous vous avons transmis un Porter à Connaissance le 31 janvier 2022 comprenant un dossier d'enregistrement au titre de la rubrique 2714 de la nomenclature des ICPE.

A travers votre courrier du 17 février 2022 vous nous avez transmis vos commentaires sur le dossier, ainsi que quelques demandes de compléments.

Notre dossier d'enregistrement a été mis à jour, permettant de répondre à vos différentes demandes. Cette seconde version à jour est jointe à ce courrier. Le tableau ci-après liste les modifications apportées à notre dossier et leur emplacement au sein de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de ma haute considération.

Thierry VAN EMBDEN
Gérant

DocuSigned by:
Thierry van Embden
8E253698FFAE4F7...

Référence sein du courrier de la DRIEAT du 17/02	Demande/Commentaire DRIEAT	Éléments de réponse
Dossier de Demande d'Enregistrement		
1.1	Etablir la compatibilité aux plans, schémas et programmes mentionnés aux points 4 à 11 de l'article R.122-17 du code de l'Environnement	Nous avons étudié la compatibilité de notre projet aux plans mentionnés. Celui est parfaitement compatible avec ces différents plans. L'étude réalisée a été jointe au document sous le nom de P.J n°25 Compatibilité aux plans.
1.2	Quelles sont les communes situées dans un rayon d'1km de l'installation ?	Les communes situées dans un rayon d'1km de l'installation sont Elisabethville, Epône, Issou et Mézières-sur-Seine. Le rayon d'1km est représenté sur une photographie aérienne en pièce jointe du dossier (P.J n°26 Communes situées dans un rayon d'1km de l'installation.)
1.3	Compléter le tableau des rubriques avec les rubriques Loi sur l'eau	<p>Selon « la fiche d'aide à l'élaboration des dossiers de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau soumis à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature » de la préfecture de Seine et Marne, le classement au titre de la rubrique 2150 de la loi sur l'eau n'est pas nécessaire lorsque les rejets canalisés des EP du site ne sont pas directement versés dans des eaux superficielles.</p> <p>Le site ne nécessite donc pas d'un classement 2150 selon la nomenclature de la loi sur l'eau.</p>
1.4	Transmettre le montant des garanties financières	Le montant calculé des garanties financières a été joint au dossier sous le nom de P.J n°27 Calcul du montant des garanties financières de mise en sécurité des installations
Plan des installations		
2.1	Compléter le dossier avec un plan d'ensemble à l'échelle 1/200 au minimum, l'affectation des constructions voisines dans un rayon de 35 mètres et le tracé des réseaux enterrés existants.	Le plan d'ensemble transmis au sein de la première version du dossier a été remplacé par un nouveau plan d'ensemble répondant à vos attentes. Celui-ci constitue la pièce jointe P.J n°3 Gargenville Plan d'ensemble.
2.2	Remplacer sur les plans le nom de l'ancien exploitant par celui de l'exploitant actuel.	

Référence sein du courrier de la DRIEAT du 17/02	Demande/Commentaire DRIEAT	Eléments de réponse
2.3	Préciser au sein du dossier d'enregistrement le mode et la hauteur de stockage ainsi que les mesures qui seront prises pour respecter les volumes.	La hauteur de stockage ne dépassera pas les 3 mètres et des mesures seront prises pour ne pas dépasser le volume de stockage autorisé. Nous avons précisé ce point au sein de la partie 4.1 du cerfa d'enregistrement.
Analyse du respect des prescriptions générales rubrique 2714		
3.1	Préciser le type de détection incendie qui sera installé au sein de la cellule C	En plus du système d'extinction automatique, la cellule C sera dotée d'un système de détection incendie permettant l'alerte de l'exploitant. La détection fonctionnera grâce à des détecteurs linéaires judicieusement répartis au sein de la cellule. L'organisation de la défense incendie au sein de la cellule C est décrite au sein de la pièce jointe « P.J n°6 Respect des prescriptions générales » à l'article 9.
3.2	Préciser l'organisation de la défense incendie et de l'évacuation du personnel au sein des locaux sociaux.	Les locaux sociaux seront protégés par une installation sprinkler. L'organisation de la défense incendie au sein des locaux sociaux est décrite au sein de la pièce jointe « P.J n°6 Respect des prescriptions générales » à l'article 9. Le positionnement des issues au sein des locaux sociaux est précisé sur le plan des bureaux qui a été ajouté au dossier sous le nom de P.J n°28 Plan des bureaux
Installations de traitement de l'air		
4.1	Quels sont les horaires de fonctionnement des installations ?	Les installations de traitement de l'air fonctionneront en continue pendant les horaires de travail. Ce point a été précisé dans le dossier à la partie 4.1 du cerfa d'enregistrement.
4.1	Quel sera le positionnement des installations de traitement de l'air ?	Le plan décrivant le positionnement des installations a été joint au dossier sous le nom de P.J n°29 Plans des installations de traitement de l'air.
4.1	Positionnement des coffrets électriques et arrêts d'urgence	Le positionnement des coffrets et arrêts d'urgence est précisé au sein de la pièce jointe P.J n°29 Plans des installations de traitement de l'air.
4.1	Mesures pour protéger les installations contre les chocs	Des barrières de protection seront installées pour prévenir les chocs sur les installations. Ce point a été précisé à la partie 9. du cerfa d'enregistrement.
4.1	Quels sont les systèmes de défense incendie qui seront mis en place ?	Des rampes d'arrosage raccordées au réseau permettront de prévenir un incendie au niveau des installations de traitement de l'air. Le positionnement des

Référence sein du courrier de la DRIEAT du 17/02	Demande/Commentaire DRIEAT	Éléments de réponse
		<p>rampes d'arrosage est précisé au sein de la pièce jointe P.J n°29 Plans des installations de traitement de l'air.</p> <p>De plus, des extincteurs seront positionnés à proximité des installations et la cellule C est équipée de robinets d'incendie armés permettant d'attaquer rapidement les départs de feu.</p> <p>Pour rappel, l'organisation de la défense incendie au sein de la cellule C est décrite au sein de la pièce jointe « P.J n°6 Respect des prescriptions générales » à l'article 9.</p>
4.1	Préciser le positionnement des cheminées en toiture.	Le positionnement des cheminées en toiture est précisé au sein de la pièce jointe P.J n°29 Plans des installations de traitement de l'air.
4.1	Mesures pour s'assurer du bon fonctionnement du traitement de l'air	<p>Le système de traitement de l'air sera équipé d'un séquenceur avec mesure de la différence de pression et qui actionne les séquences de décolmatage et de nettoyage des manches filtrantes. Il alerte également lorsqu'il a besoin de remplacer les manches. De plus, des mesures annuelles de rejet seront réalisées.</p> <p>Ces éléments sont précisés dans le dossier au sein de la pièce jointe « P.J n°6 Respect des prescriptions générales » à l'article 22.</p>
4.1	Préciser l'éloignement entre les installations et la zone de stockage de matelas à leur arrivée.	<p>Les surfaces de stockage seront délimitées par un marquage au sol. 4.1 du cerfa d'enregistrement (marquage au sol)</p> <p>La zone de déchargement camion est représentée au sein de la pièce jointe P.J n°29 Plans des installations de traitement de l'air</p>
4.1	Comment est réalisé l'arrêt des installations en cas d'alarme incendie ?	<p>En cas de déclenchement de l'alarme incendie, un contact sec au sein de l'armoire permet de mettre en arrêt les installations.</p> <p>Pour rappel, l'organisation de la défense incendie au sein de la cellule C est décrite au sein de la pièce jointe « P.J n°6 Respect des prescriptions générales » à l'article 9.</p>
4.2	Préciser la valorisation des déchets des installations de traitement de l'air.	Les déchets seront déposés dans les bennes de refus pour expédition. La gestion des déchets est précisée au sein du dossier à l'article 22 de la pièce jointe « P.J n°6 Respect des prescriptions générales »

Référence sein du courrier de la DRIEAT du 17/02	Demande/Commentaire DRIEAT	Éléments de réponse
4.3	Quelles mesures seront prises pour vérifier que les émissions sonores des installations ne sont pas sources de nuisances ?	Des mesures de bruit seront réalisées dans un délai de 2 mois après la délivrance de l'arrêté préfectoral complémentaire. Les mesures de prévention des nuisances sonores sont précisées au sein du dossier à l'article 25 de la pièce jointe « P.J n°6 Respect des prescriptions générales »
4.4	Préciser les mesures pour compenser l'extraction d'air par les installations.	La porte d'accès camion ouverte en continu permettra de compenser l'extraction d'air. Ce point est précisé dans le dossier à la partie 9. du cerfa d'enregistrement.
4.5	Préciser où seront installés les compresseurs d'air et bouteilles tampons permettant d'alimenter les installations en air comprimé.	9. du cerfa d'enregistrement
4.5	Préciser les mesures pour limiter les risques en cas d'explosion.	Au niveau des installations, des évènements et clapets anti-retour sur les tuyauteries assureront une évacuation de la pression des flammes vers l'extérieur. Ce point est précisé dans le dossier à la partie 9. du cerfa d'enregistrement.
FLUMILOG		
5.1	Corriger les données d'entrée du logiciel FLUMILOG en prenant compte de toutes les ouvertures qui seront présentes au sein de la cellule C.	Une nouvelle modélisation a été réalisée en tenant compte de la future ouverture en façade. La pièce jointe « P.J n°20 Flux thermiques » a été mise à jour à la suite de cette modélisation.
Liquides inflammables		
6.1	Nous vous demandons de préciser le stockage de liquides inflammables (hors cellule C)	Le stockage actuellement autorisé de 11m ³ de liquides inflammables au sein de la cellule C n'y est plus présent. Tout au long de l'exploitation de l'activité de tri de déchets (2714), le stockage de liquides inflammables sera interdit au sein de la cellule C. Ce point est précisé dans le dossier à la partie 4.1 du cerfa d'enregistrement.

Certificate Of Completion

Envelope Id: 65DD0F4A68374233AB54F98F037D7C3D	Status: Completed
Subject: Please DocuSign: Courrier PAC suite à demande DRIEAT suite correc.doc	
Source Envelope:	
Document Pages: 5	Signatures: 1
Certificate Pages: 4	Initials: 4
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Enabled	Alexandre Massot-Bordenave
Time Zone: (UTC+01:00) Amsterdam, Berlin, Bern, Rome, Stockholm, Vienna	Parnassusweg 723
	Amsterdam, Noord Holland 1077 DG
	Alexandre.Massot@mileway.com
	IP Address: 185.64.149.99

Record Tracking

Status: Original	Holder: Alexandre Massot-Bordenave	Location: DocuSign
4/4/2022 4:48:59 PM	Alexandre.Massot@mileway.com	

Signer Events

Thierry van Embden
 Thierry.vanEmbden@mileway.com
 Mileway
 Security Level: Email, Account Authentication (None)

Signature

DocuSigned by:

 8E253698FFAE4F7...
 Signature Adoption: Pre-selected Style
 Signed by link sent to
 Thierry.vanEmbden@mileway.com
 Using IP Address: 213.208.211.213

Timestamp

Sent: 4/4/2022 4:51:28 PM
 Viewed: 4/4/2022 4:53:12 PM
 Signed: 4/4/2022 4:56:35 PM

Electronic Record and Signature Disclosure:

Accepted: 3/7/2022 12:16:18 PM
 ID: b2cbb0c3-dbb7-4b58-b303-f02128aded49
 Company Name: Mileway BV

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	4/4/2022 4:51:28 PM
Certified Delivered	Security Checked	4/4/2022 4:53:12 PM
Signing Complete	Security Checked	4/4/2022 4:56:35 PM
Completed	Security Checked	4/4/2022 4:56:35 PM

Payment Events	Status	Timestamps
----------------	--------	------------

Electronic Record and Signature Disclosure

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Mileway BV and its affiliates (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, we reserve the right to charge our reasonable administrative and logistical costs for providing such copies.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. You must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically in writing, making express reference to this electronic record and signature disclosure to the email address specified herein.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know in writing including express reference to this electronic record and signature disclosure. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

To withdraw your consent with Mileway

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may: i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may; ii. send us an email to privacy@mileway.com and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number.

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and

- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Mileway as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Mileway during the course of your relationship with us.